

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE les ROSIERS
Affectation des résultats

Vu les articles R. 314-51 à 314-55 et R. 314-74 du CASF qui fixent les modalités de l'affectation des résultats,
Vu l'instruction codificatrice M22,

Madame Agnès GALLARD expose :

L'affectation des résultats procède toujours d'une délibération du conseil d'administration après le vote du compte administratif. Il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 constatés à la clôture de l'exercice.

Considérant, qu'après intégration des restes à réaliser, le résultat cumulé du compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie les Rosiers s'établit à :

RESULTATS CUMULES	Recettes	Dépenses	R-D
Résultats de fonctionnement	2 190 355,90	1 609 423,89	580 932,01
Section d'investissement	231 692,60	174 018,66	57 673,94
Restes à réaliser à reporter sur N + 1	0,00	485 364,95	-485 364,95
Résultats d'investissement	231 692,60	659 383,61	-427 691,01
RESULTAT CUMULE	2 422 048,50	2 268 807,50	153 241,00

La couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser s'élève à 427 691,01 €. Compte tenu des besoins de la section d'investissement au Budget Primitif 2024, l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement est arrêté à la somme de 442 691,01 €. En conséquence, le solde de l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 138 241,00€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat 2023 sur le budget 2024 de la manière suivante :

- 138 241,00 € au compte 001 en recette de fonctionnement
- 57 673,94 € au compte 001 en recette d'investissement
- 442 691,01 € d'affectation du résultat de fonctionnement au besoin de couverture de la section d'investissement imputé au compte 10682 en recette d'investissement

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 2 avril 2024
La Présidente du CCAS
Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Agnès GALLARD

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20240402-2024-24-DE
Date de réception en préfecture : 03/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 02 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le deux Avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par mail, s'est réuni à l'Espace Joséphine Baker, sous la présidence de Madame Agnès GUEMAS-GALLARD, Vice-Présidente.

Présentes : A. GUEMAS-GALLARD – E. LEMOINE-MAULNY – J. GACHET – A. DE VERNEUIL

Présents : A. SEGRETTIN – JR. AUFFRET

Excusés : C. HOUSSIN-SALVETAT – JC. GUAIS – S.BAILLIF-APPLINCOURT

Absente : C. TROCHUT